



Conseil municipal du 5 mai 2025

Liste des délibérations

2025-05-01	Adhésion des communes de Coudehard et des communes délégués d'Omméel et de St Pierre la Rivière au S.M.A.E.P (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Terres d'Argentan)
2025-05-02	Avis sur la modification des statuts de Terres d'Argentan Interco et la prise de compétence facultative « balisage, équipement et mise en valeur des itinéraires de randonnée (à pied, à vélo et à cheval) reconnus d'intérêt communautaire
2025-05-03	Procès-verbal de mise à disposition Ecole du Bourg Saint Léonard
2025-05-04	Convention de mise à disposition d'un terrain communal situé à Chambois à Terres d'Argentan Interco
2025-05-05	Créations et suppressions de postes
2025-05-06	Locations des salles
2025-05-07	Dénomination des voies : création d'une voie

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE

SÉANCE DU 5 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
25/04/2025

Affichage :
25/04/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 35
Votants : 36

Voix pour : 36
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... 14 MAI 2025
Et publication ou
affichage ou
notification le :
..... 14 MAI 2025

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, HEUZEY Ludovic, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole a donné procuration à BUCHOUX Eliane,

Absents: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Loïc, VERNETTE Laurianne

Mr Philippe LANGEARD a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-05-01	Adhésion des communes de Gouffern en Auge (pour le territoire des communes déléguées de St-Pierre-la-Rivière et Omméel) et Coudehard au SMAEP de Terres d'Argentan
---------------	--

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Frédéric Godet, adjoint en charge des réseaux et de la forêt,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5218-11 ;

Vu la délibération n° CS-2025-10 du comité syndical du Syndicat d'adduction en eau potable de Terres d'Argentan en date du 7 janvier 2025 portant émission d'un avis favorable à l'adhésion de la commune de Coudehard et des communes déléguées d'Omméel et Saint-Pierre-la-Rivière (commune de Gouffern-en-Auge) au Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan ;

Considérant que l'adjonction de nouvelles communes à un établissement public de coopération intercommunale est prévue par les dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, et qu'elle peut notamment s'opérer à l'initiative de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, la modification étant alors subordonnée à l'accord du ou des conseils municipaux dont l'admission est envisagée ;

Considérant que les communes de Gouffern-en-Auge et de Coudehard se sont prononcées favorablement à cette adhésion au syndicat par délibérations respectives des 13 mars 2025 et 14 mars 2025 ;

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres ou au président de

l'EPCI en représentation substitution, le conseil municipal de chaque commune membre (ou le conseil communautaire) dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision d'un conseil municipal est réputée favorable ;

Considérant que cet accord général doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale. Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Vu le courriel du 31 mars 2025 du SMAEP de Terres d'Argentan sollicitant l'ensemble des communes membres du syndicat à se prononcer sur ces adhésions,

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 23 avril 2025,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

EMET un avis favorable à l'adhésion des communes de Gouffern en Auge (pour le territoire des communes déléguées de St-Pierre-la-Rivière et Omméel) et Coudehard, au Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025

ID : 061-200066256-20250505-2025_05_01-DE

14 MAI 2025

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'ArgentanEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 5 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
25/04/2025

Affichage :
25/04/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 35
Votants : 36

Voix pour : 34
Voix contre : 2
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

... 14 MAI 2025

Et publication ou
affichage ou
notification le :

... 14 MAI 2025

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, HEUZEY Ludovic, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole a donné procuration à BUCHOUX Eliane,

Absents: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Loïc, VERNETTE Laurianne

Mr Philippe LANGEARD a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-05-02

Avis sur la modification des statuts de Terres d'Argentan Interco et la prise de compétence facultative « balisage, équipement et mise en valeur des itinéraires de randonnée (à pied, à vélo et à cheval) reconnus d'intérêt communautaire

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe TOUSSAINT, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.5211-20 et L.5214-16 ;

Vu la délibération n° CC-2025-68 du Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco du 18 mars 2025 approuvant la prise de compétence facultative « Balisage, équipement et mise en valeur des itinéraires de randonnée (à pied, à vélo et à cheval) reconnus d'intérêt communautaire » ;

Considérant que cette prise de compétence a été sollicitée par les élus de la commission communautaire Tourisme, en écho à des demandes réitérées des communes, des hébergeurs et sites touristiques, mais surtout des visiteurs de manière récurrente ;

Considérant que l'offre de pleine nature sur le territoire communautaire, accessible, gratuite et praticable toute l'année a besoin d'être étoffée et mise en cohérence avec les schémas qui existent au niveau départemental et régional (randonnées des chemins du Mont Saint-Michel, Véloscénie, etc...) ;

Considérant que la stratégie touristique mutualisée avec la communauté de communes Vallées d'Auge et du Merlerault, qui porte cette compétence depuis 2017, permettra un maillage plus pertinent et un terrain de jeu attractif pour les adeptes de ces pratiques, qu'elles soient à pied, à vélo ou à cheval ;

Considérant que ces chemins d'intérêt communautaire seront proposés par les communes et étudiés par la commission communautaire Tourisme.

Considérant que l'intérêt communautaire de cette compétence intercommunale a été défini de la sorte : balisage, selon les chartes nationales des itinéraires de randonnée ; équipements, selon les besoins du circuit (panneau au départ, table de pique-nique et/ou banc, borne de recharge, barre d'attache pour les chevaux, pupitre d'interprétation et de valorisation des patrimoines, etc...); et mise en valeur des itinéraires via le site internet et les réseaux sociaux, les applications mobiles (Cirkwi, Géotreck, Visorando, Baludik...) et par des guides et fiches randonnées téléchargeables ;

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération communautaire au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité (34 voix pour et 2 voix contre),

DELIBERE

EMET un avis favorable à la modification des statuts de Terres d'Argentan Interco découlant du transfert à l'échelon communautaire de la compétence facultative « balisage, équipement et mise en valeur des itinéraires de randonnée (à pied, à vélo et à cheval) reconnus d'intérêt communautaire » définie comme suit :

- Balisage selon les chartes nationales des balisages des itinéraires de randonnée ;
- Équipements selon les besoins des circuits : panneau au départ, table de pique-nique et/ou banc, borne de recharge, barre d'attache pour les chevaux, pupitre d'interprétation et de valorisation des patrimoines.
- Mise en valeur des itinéraires via le site internet et les réseaux sociaux, les applications mobiles (Cirkwi, Géotreck, Visorando, Baludik...) et par des guides et fiches randonnées téléchargeables.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le **14 MAI 2025**

ID : 061-200066256-20250505-2025_05_02-DE

GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 5 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
25/04/2025

Affichage :
25/04/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 35
Votants : 36

Voix pour : 36
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... 14 MAI 2025
Et publication ou
affichage ou
notification le :
..... 14 MAI 2025

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, HEUZEY Ludovic, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole a donné procuration à BUCHOUX Eliane,

Absents: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Loïc, VERNETTE Laurianne

Mr Philippe LANGEARD a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-05-03

Procès-verbal de mise à disposition École du Bourg Saint Léonard

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe TOUSSAINT, Maire

Considérant que la compétence scolaire relève de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco,

Considérant qu'il convient d'établir un procès-verbal de mise à disposition de biens entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la commune de Gouffern en Auge dans le cadre de l'exercice des compétences scolaire et périscolaire concernant l'école du Bourg Saint Léonard,

Considérant que la commune met à disposition de Terres d'Argentan Interco depuis le 1^{er} janvier 2017 les biens suivants :

- Biens immobiliers mis à disposition de la communauté de communes

Désignation du bien	Adresse postale	Référence cadastrale	État général
Ecole Bâtiment B et C	8540 Route de Paris – Le Bourg St Léonard	E 607	Bon état
Ecole Bâtiment D et E	8540 Route de Paris – Le Bourg St Léonard	E 607	Bon état

Pour les biens immobiliers désignés ci-dessus, la communauté de communes prend en charge l'ensemble des frais.

- Biens immobiliers partagés entre la commune et la communauté de communes

Désignation du bien	Adresse postale	Référence cadastrale	Répartition Commune	Répartition TAI	État général
Ecole Bâtiment A	8540 et 8546 Route de Paris – Le bourg St Léonard	E 607	50%	50%	Bon état

Pour le bâtiment A, le logement bénéficiant du chauffage commun, 20% des charges de chauffage seront facturées à la commune.

Le bien immobilier concerné faisant l'objet d'un usage partagé entre la communauté de communes (locaux utilisés pour l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire) et la commune (locaux utilisés pour la location d'un logement), il convient de préciser la répartition des travaux et des coûts comme suit :

- Pour les travaux de gros œuvre affectant l'ensemble des occupations du bien immobilier ou des parties mitoyennes, le coût des travaux est partagé au prorata de la surface occupée (exemple de travaux concernés : travaux sur la structure du bâtiment (toiture, charpente... hormis les menuiseries extérieures) et sur les réseaux communs). Les travaux de gros œuvre sont portés par la communauté de communes avec accord préalable de la commune propriétaire.
- Pour les travaux de second œuvre n'affectant que l'occupant de la zone, les travaux sont à la charge de l'occupant (exemple de travaux concernés : huisseries, menuiseries extérieures, peinture...).
- Pour les travaux sur les parties communes de l'extérieur du bien immobilier, le coût des travaux est partagé au prorata de la surface de bâti occupée (exemple de travaux concernés : clôture, portail, cage d'escalier...).

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition de l'école du Bourg Saint Léonard pour l'exercice des compétences scolaire et périscolaire entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la commune de Gouffern-en-Auge

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 061-200066256-20250505-2025_05_03-DE

GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 5 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
25/04/2025

Affichage :
25/04/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 35
Votants : 36

Voix pour : 36
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le
14 MAI 2025

Et publication ou
affichage ou
notification le :
14 MAI 2025

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, HEUZEY Ludovic, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole a donné procuration à BUCHOUX Eliane,

Absents: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Loïc, VERNETTE Laurianne

Mr Philippe LANGEARD a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-05-04	Convention de mise à disposition d'un terrain communal situé à Chambois à Terres d'Argentan Interco
---------------	---

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe TOUSSAINT, Maire

Dans le cadre de la réalisation du projet de travaux de réhabilitation et agrandissement de l'école de Chambois, l'accès à l'établissement sera restreint, et afin d'éviter d'entraver davantage le site scolaire, la CDC Terres d'Argentan Interco sollicite la commune pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale voisine à l'école,

Cette mise à disposition permettrait à Terres d'Argentan Interco d'organiser le chantier à distance raisonnable du site scolaire tout en assurant la sécurité des enfants.

Vu le projet de convention de mise à disposition du terrain en annexe de la présente délibération,

Considérant que la mise à disposition concerne la partie surlignée en vert sur le plan suivant :



Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

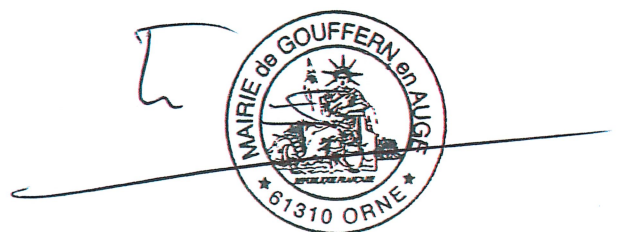
DELIBERE

APPROUVE la convention de mise à disposition du terrain communal mitoyen de l'école de Chambois entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la commune de Gouffern en Auge

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025 S²LO

ID : 061-200066256-20250505-2025_05_04-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 5 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
25/04/2025

Affichage :
25/04/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 35
Votants : 36

Voix pour : 36
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... **14 MAI 2025**

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... **14 MAI 2025**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, HEUZEY Ludovic, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole a donné procuration à BUCHOUX Eliane,

Absents: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Loïc, VERNETTE Laurianne

Mr Philippe LANGEARD a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-05-05

Créations et suppressions de postes

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain Sellier, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,

Considérant les possibilités d'avancement de grade des agents de la commune,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

CRÉE

au 1^{er} juillet 2025 les emplois suivants :

- o Attaché principal : 35/35^{ème}
- o Rédacteur principal de 1^{ère} classe : 35/35^{ème}

SUPPRIME

après avis du comité technique les emplois suivants :

- o Attaché : 35/35^{ème}
- o Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 35/35^{ème}

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 5 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
25/04/2025

Affichage :
25/04/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 35
Votants : 36

Voix pour : 36
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

.....14 MAI 2025

Et publication ou
affichage ou
notification le :

.....14 MAI 2025

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, HEUZEY Ludovic, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole a donné procuration à BUCHOUX Eliane,

Absents: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Loïc, VERNETTE Laurianne

Mr Philippe LANGEARD a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-05-06

Locations des salles

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Boris Madec, Adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2024-04-01 du 14 juin 2024 relative à la location des salles communales,

Considérant que la salle des fêtes de Courménéil est classée en groupe 2 et ne permet pas d'être louée par des habitants hors commune,

Considérant les nombreuses sollicitations d'habitants hors commune pour louer cette salle,

Considérant que cette salle est actuellement très peu louée et le fait qu'elle ne soit pas louée régulièrement entraîne une dégradation du matériel par sa non-utilisation,

Considérant la demande de Mme Véronique Chantepie, maire délégué de Courménéil, de modifier l'affectation de cette salle (passage en groupe 1) permettant ainsi l'ouverture de la location aux habitants hors commune,

Considérant la proposition de la commission « Urbanisme et Immobilier » en date du 9 avril 2025 de passer cette salle en groupe 1 et proposant de fixer le tarif à 100 € pour les habitants de Gouffern en Auge et 150 € pour les habitants hors commune,

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 23 avril 2025,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

MODIFIE

à compter du 1^{er} juin 2025, les tarifs suivants :

Locations aux particuliers ou associations Hors Commune

Groupe 1 - Location avec cuisine (réchauffage)

Salle polyvalente de Chambois - capacité de 200 personnes

250 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 300 € habitants hors commune

Salle des fêtes de Silly en Gouffern - capacité de 100 personnes

250 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 300 € habitants hors commune

Salle des fêtes d'Urou et Crennes - capacité de 80 personnes

395 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 450 € pour les habitants hors commune

Salle des fêtes du Bourg Saint Léonard (chemin de la forêt) – capacité de 100 personnes

150 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 200 € habitants hors commune

Salle des fêtes de La Cochère – capacité de 70 personnes

150 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 200 € habitants hors commune

Salle des fêtes d'Aubry en Exmes – capacité de 35 personnes

150 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 200 € habitants hors commune

Salle des fêtes de Courménénil – capacité de 35 personnes

100 € pour les habitants de Gouffern en Auge / 150 € habitants hors commune

Groupe 2 – Location uniquement aux habitants de la commune sans cuisine

Salle des fêtes d'Exmes – capacité de 90 personnes

80 € pour les habitants de Gouffern en Auge

Salle des fêtes de Saint Pierre la Rivière – capacité de 93 personnes

80 € pour les habitants de Gouffern en Auge

Salle des fêtes de Villebadin – capacité de 40 personnes

80 € pour les habitants de Gouffern en Auge

Location à la journée en semaine pour les organismes à but privé et sans intérêt communal :

100 € la journée

Inhumations : mise à disposition gratuite sans vaisselle des salles (salle des fêtes de Silly en Gouffern, Le Bourg Saint Léonard, La Cochère, Aubry en Exmes, Courménénil, Exmes, Saint Pierre la Rivière, Salle du stade de Chambois, Villebadin et salle des associations d'Urou et Crennes) - Salle devant être rendue propre.

Si souhait des familles d'avoir d'autres salles : facturation d'un forfait de 100 €.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le **14 MAI 2025**

ID : 061-200066256-20250505-2025_05_06-DE



GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 5 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
25/04/2025

Affichage :
25/04/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 35
Votants : 36

Voix pour : 36
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

.....
14 MAI 2025
Et publication ou
affichage ou
notification le :

.....
14 MAI 2025

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, HEUZEY Ludovic, RIEMBAULT Simon, ROULLAND Nicole a donné procuration à BUCHOUX Eliane,

Absents: BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Loïc, VERNETTE Laurianne

Mr Philippe LANGEARD a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-05-07

Dénomination des voies : création d'une voie

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe Toussaint, Maire,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,

Considérant les délibérations n°2022-07-04, 2023-08-07 et 2025-02-07 relatives à la dénomination et la numérotation des voies de la commune de Gouffern en Auge,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de renommer une voie sur la commune déléguée du Bourg Saint Léonard (chemin des vignes actuel mais qui ne peut conserver ce nom en raison de la présence d'une autre voie portant ce nom sur la commune déléguée d'Omméel),

Considérant la proposition de Mr Patrice Leroy, maire délégué du Bourg Saint Léonard, de nommer cette voie « chemin des Friches » car le lieu-dit était historiquement référencé sous l'adresse « Les Friches »,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

ADOPTÉ

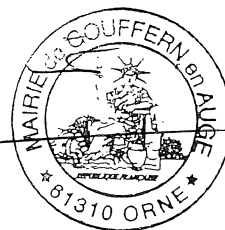
le nom « Chemin des Friches » attribué à cette nouvelle voie sur la commune déléguée du Bourg Saint Léonard (en remplacement du chemin des vignes)

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 061-200066256-20250505-2025_05_07-DE

14 MAI 2025

SLOW